

## Compte rendu du conseil municipal du 26 février 2016 valant procès-verbal

**Présents :** Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY CAPOULADE, Eric DARBON, Marie-Claire DOUAY, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOU, Gilles PEISSON,

**Excusés :** Christian PERRIN (pouvoir donné à Séverine AUBRY CAPOULADE)

**Absents :** Agnès BONNAND, Corinne LE DAULT GERAT

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

### 2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 29 Janvier 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du dernier conseil municipal.

## Délibérations :

### 1. SCOT Bourg-Bresse-Revermont : validation de la tache urbaine au 31 décembre 2015

Monsieur le Maire informe que le SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) est en cours de révision. Le document d'orientations générales précise que le tissu urbain de chaque commune devra être cartographié. Cette cartographie permet de définir où sont susceptibles de se situer les surfaces d'urbanisation future en extension du tissu urbain, et de définir les densités à respecter selon les espaces concernés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'état de l'urbanisation sur la Commune à compter du 31 décembre 2015.

### 2. Avenant n° 1 au bail avec la Poste IMMO

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de MSAP (maison des services au public), il conviendrait de signer un avenant au bail avec la Poste IMMO pour les autoriser à accueillir des opérateurs privés ou publics dans les locaux que la Commune leur loue. Pour que la MSAP puisse ouvrir, il faut que cette dernière accueille au moins deux opérateurs nationaux tels que pôle emploi, la CAF, la MSA, EDF etc. Actuellement, seul pôle emploi souhaite s'installer dans la future MSAP. La CAF et la CARSAT ont montré leur intérêt pour s'installer sur Saint Trivier de Courtes mais ils sont aussi en lien avec la MSA pour l'utilisation de leurs locaux. Des discussions sont donc engagées avec ces opérateurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'avenant avec la Poste Immo et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

### **3. Mise à disposition gratuite à titre précaire de la parcelle B 568**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'une parcelle de vergers au Molardoury composée d'arbres fruitiers. Afin de permettre son entretien (tonte, élagage, abattage des arbres morts...), il est proposé d'autoriser sa mise à disposition gratuite à M. BRIDON Henry qui s'engage à assurer l'entretien de cette parcelle et à l'exploiter (collecte des fruits).

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire de cette parcelle.

### **4. Suppression du CCAS**

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour car il est difficile de supprimer cette entité juridique en cours d'année notamment au regard des aspects comptable. Cette question sera étudiée en fin d'année pour une clôture au 31 décembre 2016.

### **5. Création de postes de placiers vacataires**

Monsieur le Maire rappelle que 3 postes de placiers vacataires ont été créés en 2015 pour une année. Il conviendrait de reconduire ces 3 postes pour l'année 2016. Il est proposé de maintenir leur rémunération.

Le conseil municipal, avec deux abstentions, adopte la reconduction de ces 3 postes sur l'année 2016.

### **6. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le projet de création d'un équipement d'accueil pour le club de football intercommunal – validation du projet de financement**

Monsieur le Maire Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la préfecture sur le Fonds de soutien à l'investissement public local. Une demande de subvention a été déposée pour cette opération avec un taux maximum de subvention espéré de 66 % du montant de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier.

### **7. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux – validation du projet de financement**

Une demande de subvention a été déposée pour cette opération avec un taux maximum de subvention espéré de 66 % du montant de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier.

### **8. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la création de cheminements piétons – validation du projet de financement**

Une demande de subvention a été déposée pour cette opération avec un taux maximum de subvention espéré de 80 % du montant de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier.

**9. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la rénovation thermique des bâtiments communaux – validation du projet de financement**

Une demande de subvention a été déposée pour cette opération avec un taux maximum de subvention espéré de 80 % du montant de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier.

**10. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la réhabilitation de l'Hôtel de l'Ain – validation du projet de financement**

Une demande de subvention a été déposée pour cette opération avec un taux maximum de subvention espéré de 80 % du montant de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier.

**11. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'Aménagement de la grande rue – validation du projet de financement**

Une demande de subvention a été déposée pour cette opération avec un taux maximum de subvention espéré de 80 % du montant de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement et autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier.

Séance levée à 22h30

Le Maire  
Michel BRUNET

